



## VIVA BENOUÉ

### PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUÉ

Financement : Crédit IDA N° 6770 - CM

Agence d'Exécution : MEADEN

### UNITÉ DE GESTION DU PROJET

**Décision N°~~002~~ portant attribution du Marché passe après Demande de Cotations Ouverte N°002/DCO/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUÉ/UGP/CSPM/RAF/SPM/2025 du 04 Avril 2025 relative à l'acquisition du matériel informatique en deux lots : Lot 2 : matériel de suivi cartographique des aménagements des périmètres irrigués pour la MEADEN (20 GPS + 20 tablettes)**

#### Le Coordonnateur

Vu la Convention entre l'Etat du Cameroun et la Banque Mondiale;

Vu la Loi N°024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025;

Vu le Décret n° 2021/7341/PM du 13 octobre 2021 fixant les règles régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des Programmes et Projets de développement ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2013/271 du 05 aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012, portant création organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025;

Vu la Circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés publics;

Vu l'Article 101 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Dossier de Demande de Cotations N°002/DCO/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUÉ/UGP/CSPM/RAF/SPM/2025 du 04 Avril 2025;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Spéciale de Passation des Marchés

#### DECIDE :

Article 1er : les Ets BRIWA INTERNATIONAL BP.: 8736 YAOUNDE, Tél. : 693 82 95 95/ 675 60 55 78, sont attributaires du marché relatif au Dossier de Demande de Cotations N°002/DCO/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUÉ/UGP/CSPM/RAF/SPM /2025 du 04 Avril 2025 pour l'acquisition du matériel informatique en deux lots : Lot 2 : matériel de suivi cartographique des aménagements des périmètres irrigués pour la MEADEN (20 GPS + 20 tablettes), pour un montant d'une valeur de dix-huit millions six mille sept cent cinquante (18 006 750) Francs CFA Toutes Taxes Comprises et pour un délai d'exécution de soixante jours (60) jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

#### Ampliations :

- MINMAP ;
- BANQUE MONDIALE ;
- MEADEN ;
- ARMP ;
- CSPM/VIVA-BENOUÉ ;
- CHRONO/ARCHIVES.

Fait à Lagdo, le 24 JUIN 2025

Le Coordonnateur



*SiP*